

# Potager en cour avant

## 173

### Normes applicables à l'aménagement d'un potager en cour avant d'un bâtiment principal

#### LOCALISATION

- cour avant

#### DISTANCE MINIMALE DE DÉGAGEMENT

- 0,5 m d'un trottoir, d'une bordure de rue, d'une piste cyclable ou d'une ligne latérale de lot (*voir croquis 1 et 2*)
- 0,3 m d'un trottoir, d'une bordure de rue, d'une piste cyclable ou d'une ligne latérale de lot lorsque la profondeur de la marge avant est inférieure à 6 m

#### SUPERFICIE MAXIMALE DU POTAGER

- terrain dont la superficie de la cour avant<sup>1</sup> est inférieure à 100 m<sup>2</sup>
  - aucune superficie maximale
- terrain dont la superficie de la cour avant se chiffre entre 100 m<sup>2</sup> et 300 m<sup>2</sup>
  - 75 % de la superficie de la cour avant
- terrain dont la superficie de la cour avant est supérieure à 300 m<sup>2</sup>
  - 50 % de la superficie de la cour avant

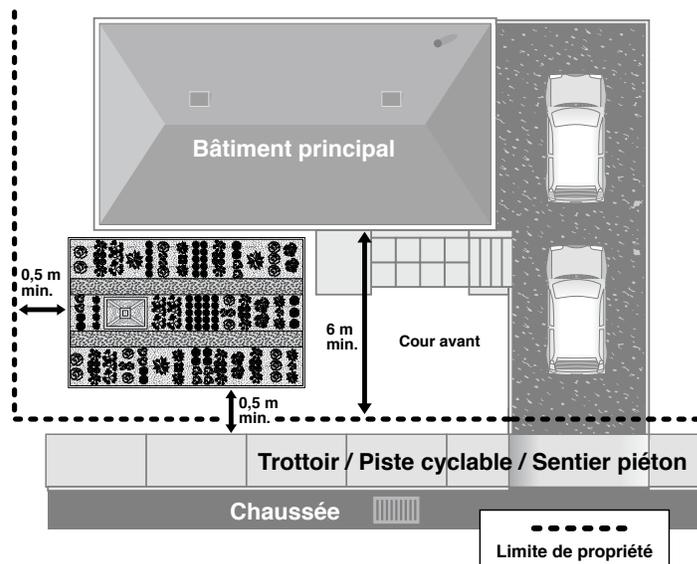
#### INSTALLATION ET HAUTEUR D'UNE STRUCTURE AMOVIBLE

- autorisée du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> novembre d'une même année
- la hauteur d'une structure ne doit pas dépasser 1 m si elle est installée à moins de 2 m d'un trottoir, d'une bordure de rue ou d'une piste cyclable (*voir croquis 2*)

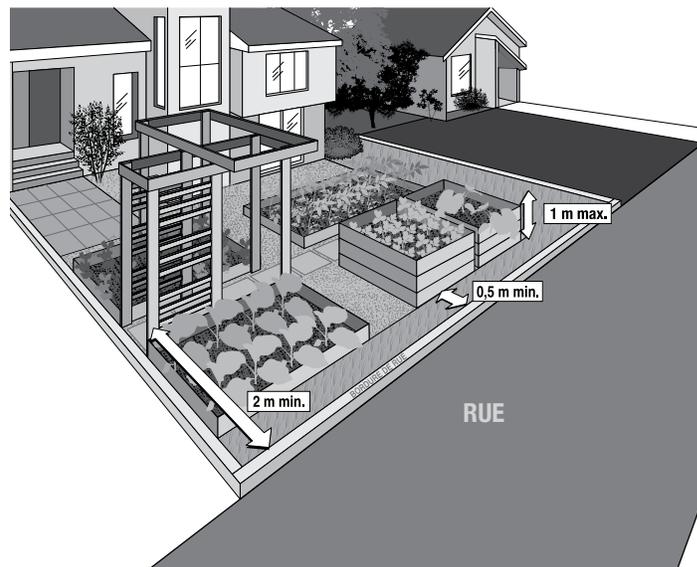
#### NOTE

Dans le cas d'un lot d'angle, qui possède deux cours avant, seule la superficie de la cour dans laquelle est aménagée le potager est considérée (*voir croquis 4*).

<sup>1</sup> La cour avant correspond à l'espace qui s'étend sur toute la largeur d'un lot et qui est compris entre une ligne avant de lot ou une ligne latérale, le mur avant du bâtiment principal et le prolongement de ce mur parallèlement à la ligne avant de lot (*voir croquis 3*).



CROQUIS 1 – LOCALISATION D'UN POTAGER EN COUR AVANT



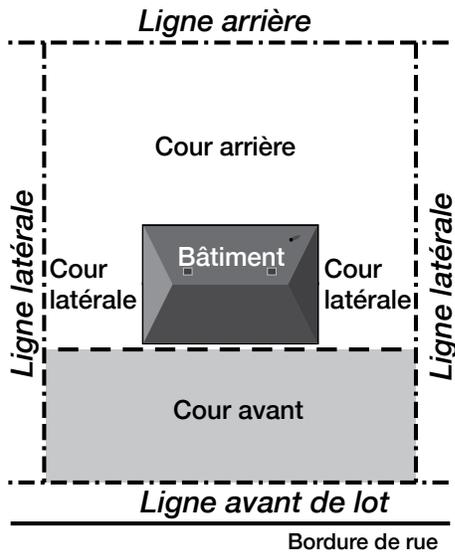
CROQUIS 2 – LOCALISATION D'UNE STRUCTURE AMOVIBLE

Avril 2019

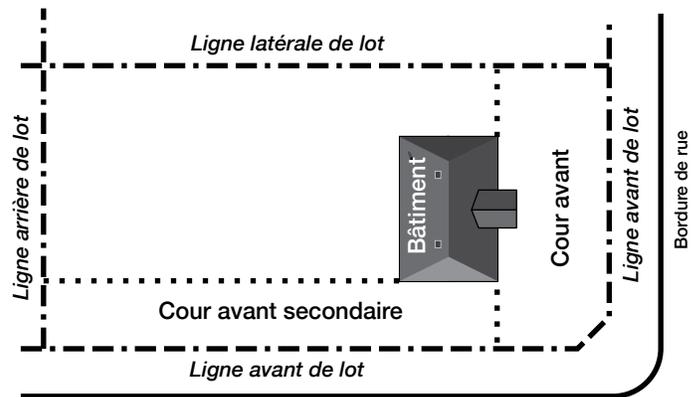
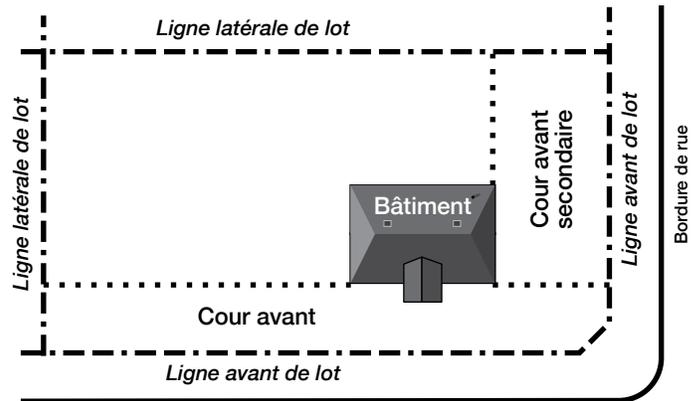
Le présent document est un outil d'information. Les règles prévues aux règlements d'urbanisme ont été synthétisées. Le requérant a la responsabilité de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Consultez le site Web de la Ville au [ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete](http://ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete).



CROQUIS 3 – CALCUL DE SUPERFICIE D'UNE COUR AVANT (LOT INTÉRIEUR)



CROQUIS 4 – CALCUL DE SUPERFICIE D'UNE COUR AVANT (LOT D'ANGLE)